

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

10

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 janvier 2014



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : M. DESEILLE (pouvoir Mme JUBAN) - M. MASSON (pouvoir M. DEVALEE) - M. DUPIRE (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. BERTELOOT (pouvoir M. MILLOT) - M. IZIMER (pouvoir M. EL HASSOUNI) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

**Membres absents** : Mme GAUTHIE

## OBJET

### DE LA DELIBERATION

#### **La Minoterie - Théâtres des Feuillants, de la Fontaine d'Ouche et des Grésilles - Mise à disposition d'espaces -Tarification**

Madame Martin au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a ouvert un nouvel équipement culturel le 13 décembre 2013. Les espaces de La Minoterie, sise 75, avenue Jean Jaurès, sont mis à disposition depuis lors.

Qu'il s'agisse d'avoir la faculté de facturer les mises à disposition ou de les valoriser dans le cadre de partenariats, il est apparu nécessaire de créer des tarifs en distinguant les utilisateurs des espaces. La Ville met également à disposition les espaces des théâtres des Feuillants, de la Fontaine d'Ouche et des Grésilles ; les tarifs de mise à disposition étant anciens, il convient de les actualiser.

Les tarifs proposés sont détaillés en annexe. Les tarifs des espaces de La Minoterie s'appliqueront dès le 1er février 2014, ceux des espaces des théâtres des Feuillants, de la Fontaine d'Ouche et des Grésilles à compter du 1er septembre 2014, dans la mesure où les mises à disposition de la saison en cours ont déjà été notifiées aux bénéficiaires selon la tarification en vigueur.

Le matériel demandé fera par ailleurs l'objet d'une facturation selon les tarifs en vigueur s'il ne se trouve pas déjà sur place dans l'espace mis à disposition.

Peuvent également être facturées à l'utilisateur les heures nécessaires au personnel municipal pour la manutention du matériel ainsi que les heures de présence effectuées pour l'accueil ou la surveillance du site, selon le tarif et les conditions prévues par la délibération du 17 novembre 1997 relative aux prestations de service à des tiers.

Par ailleurs, il est utile de rappeler que ces espaces peuvent être mis gratuitement à la disposition des associations dijonnaises et des organisateurs de manifestations à caractère désintéressé et philanthropique, social, culturel et éducatif, nonobstant tout autre frais qui pourrait être exposé par la Ville et facturé le cas échéant. Les prestations municipales peuvent également faire l'objet d'exonérations totales ou partielles. Les prestations réalisées à titre gratuit feront l'objet d'une valorisation dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Les utilisateurs sont tenus de respecter le règlement intérieur des espaces mis à disposition adopté par le Conseil Municipal dans sa séance du 18 novembre 2013.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - adopter les tarifs de mise à disposition des espaces de La Minoterie tels qu'ils sont proposés dans le rapport pour une application le 1er février 2014;

2 - adopter les tarifs de mise à disposition des espaces des théâtres des Feuillants, de la Fontaine d'Ouche et des Grésilles tels qu'ils sont proposés dans le rapport pour une application le 1er septembre 2014 ;

3 - donner votre accord à l'exonération des frais de mise en service et de location dans les cas énumérés dans le rapport ;

4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**